



La loi doit être respectée par tous

Il n'y a rien de plus pénible que ces continuelles disputes industrielles, car elles causent du mal à tous et ne font de bien à personne; d'un côté, les grévistes perdent des jours et des jours de travail et combien ne faut-il pas de temps pour rattraper, — par des augmentations de salaire, — ce qu'ils ont perdu; d'autre part, l'employeur intéressé voit son usine fermée, sa machinerie arrêtée, des commandes inachevées et qui parfois ne sont jamais plus livrées et combien d'ordres perdus qui vont à d'autres de ses concurrents. Quand on évalue le bilan des pertes subies de part et d'autre et qu'on le compare à ce que cela aurait coûté en dollars et cents pour éviter cet arrêt de travail, il est permis de se demander si au siècle moderne où nous vivons il n'y aurait pas un moyen efficace d'éviter tout cela.

Depuis quelques années les gouvernements, — provinciaux surtout, — ont adopté des mesures législatives pour empêcher, autant que faire se peut, les grèves et les contre-grèves (lock-outs); ils ont garanti aux ouvriers le droit d'association, ils ont obligé les employeurs à reconnaître, — sous certaines conditions, — les représentants élus d'une association ouvrière groupant la simple majorité de leurs employés et il les contraint de négocier une entente collective de travail et ce dans un délai de trente jours; si tout cela ne marche pas, un conseil d'arbitrage est nommé, — il se compose généralement d'un représentant des employeurs, d'un des ouvriers, nommé par eux, et enfin d'un président qui, presque toujours, est un juge, nommé par les représentants d'un commun accord ou par le Ministre du Travail s'ils ne s'entendent pas. Dans bien des cas les deux parties décident d'accepter la décision du bureau d'arbitrage et de s'y conformer.

Il vous semble qu'avec cette législation il ne devrait y avoir que bien rarement des grèves ou des contre-grèves; malheureusement, ce n'est pas cela qui arrive, il doit donc y avoir des raisons majeures qui entrent en jeu et font échec à ce que l'on est en droit de croire être un système infaillible.

Evidemment, les deux côtés rejettent le blâme sur l'autre et il y a du vrai là-dedans; car tantôt c'est l'un et tantôt c'est l'autre qui est bien décidé à ne pas céder un pouce de terrain. A ce sujet, permettez-moi de vous donner une opinion personnelle que j'ai dite et répétée des centaines de fois au cours de mes quelque cinquante années de participation active dans le mouvement ouvrier, c'est que lorsqu'on ne peut obtenir ce que l'on veut et croit juste et raisonnable par sa propre force économique et qu'on est obligé de soumettre le cas à l'arbitrage, cela veut dire qu'inévitablement on est certain de ne pas pouvoir obtenir ce que l'on veut dans son entier, qu'il faudra faire des concessions et accepter un compromis.

C'est assez souvent l'employeur, qui vit encore dans le passé, qui s'imaginer être le seul maître des destinées de ses employés et entend jouer au dictateur; pour lui, reconnaître une association ouvrière et traiter avec ses représentants, c'est presque une déchéance; il essaiera de tout pour y échapper, il ne veut même pas comparaître devant le tribunal d'arbitrage et s'y fait représenter par un avocat de corporation ou un de ses employés supérieurs, et c'est précisément de là que naissent les difficultés: mon expérience m'a prouvé qu'il y a presque toujours moyen de s'entendre avec l'employeur, mais rarement avec celui qui le remplace et qui est payé pour le faire; avec ce dernier, il n'y a guère de chance d'arriver à un compromis acceptable.

Heureusement, le nombre de ces employeurs rebelles diminue de jour en jour, combien d'entre eux ont payé bien cher pour apprendre leur leçon, et les pratiques interdites par la loi ont certes un effet salutaire, quoique leur application fait malheureusement encore assez souvent défaut.

Il y a aussi le côté ouvrier, il arrive que des demandes exagérées sont faites et que des gens bien intentionnés mais mal avisés ont décidé, dans leur for intérieur, de ne rien accepter, ce qu'ils veulent c'est de monter les esprits, de créer du mécontentement et d'avoir, envers et contre tous, une bonne petite grève avec tout ce qui s'en suit. Mais c'est là plutôt rare, car généralement le représentant ouvrier sur un tribunal d'arbitrage est un homme sensé, qui remplit tout son devoir, qui essaie d'obtenir pour ceux qu'il représente tout ce qu'il pourra, tout en restant dans la note juste. Je sais qu'il y en a beaucoup qui ne seront pas de mon avis, mais pour qu'un tribunal d'arbitrage remplisse réellement sa mission, il faut que ses membres soient absolument désintéressés des deux parties en cause, sans cela ce ne sont plus des arbitres mais bien des partisans d'un côté ou de l'autre, et alors il n'y a plus que le président qui est véritablement l'arbitre et c'est lui seul

(Suite à la page 6)

Législation ouvrière

Tandis qu'on a accordé des pages et des pages à l'exposé de la doctrine Truman, c'est à peine si l'on a signalé la nouvelle législation ouvrière qui vient d'être passée outre-frontière. Apparemment, les masses ouvrières ne comptent pas beaucoup depuis que la guerre est finie et les riches contrats terminés.

Pour le moment, la législation n'a été adoptée que par le comité de la Chambre et du Sénat. Mais il y a gros à parier que le président ne mettra pas son veto à ces mesures. Dans un certain sens, certaines d'entre elles s'imposaient, mais d'autre part, il est extraordinaire que des lois d'une telle importance ne donnent pas lieu à des consultations d'un caractère national. Somme toute, une législation qui va affecter l'existence de quelques cinquante ou soixante millions de travailleurs est plus importante que celle qui vise à régler le sort de quelques Palestiniens ou de quelques Arabes.

Voici en substance la teneur de cette législation.

Les Républicains veulent enlever les concessions faites aux ouvriers par le New-Deal. Que certaines mesures du New-Deal aient été mauvaises, c'est ce que personne ne contestera. Mais de là à enlever des droits acquis par une section de la population, il y a de la marge. Il serait intéressant de savoir si le Congrès envisagerait même le passage de lois restreignant d'une façon équivalente l'activité des organisations patronales. Il semble qu'en toute logique si l'on arrive à la conception de la restriction des droits ouvriers, on peut en arriver également à celle des droits patronaux...

Voici les provisions des bills ouvriers:

- 1) Atelier fermé: interdit par la Chambre et le Sénat.
 - 2) Atelier unioniste: interdit par la Chambre, si les patrons s'y opposent. Le Sénat exige pour l'interdiction un vote majoritaire ouvrier contre.
 - 3) Accord collectif: Interdit par la Chambre. Reste intouché par le Sénat.
 - 4) Grèves "paralysantes": Bill autorisant une injonction fédérale contre les grèves menaçant le bien-être public.
 - 5) Unions dirigées par des communistes: Perdraient leurs droits de pourparlers. Où commence et où fini le communisme?)
 - 6) Unions de contre maîtres: N'auraient plus aucun droit de pourparlers (Pour quoi cette discrimination?)
 - 7) Responsabilité des Unions: Les unions pourraient être poursuivies et être condamnées à des dommages, en cas de piquetage, de boycottage et de grèves reconnues (juridictional strikes).
- Il est probable que la Chambre acceptera les suggestions du Sénat qui ne sont pas aussi radicales... pour le moment. — (Le Clairon.)

Les ouvriers veulent des augmentations

Toronto (C.L.R.) — Les ouvriers en Acier Unis d'Amérique (CIO-CCL) et les ouvriers unis de l'automobile d'Amérique (CIO, CCL), seront forcés de demander des augmentations de salaires cette année, ont déclaré des officiers des deux grosses unions ici, à cause de la hausse ininterrompue du coût de la vie et parce que le "gouvernement a failli à sa tâche de retenir la ligne de démarcation du coût de la vie".

Départ et arrivée

Les uns s'en vont, bon débarras!
Les autres s'en viennent, ils sont les bienvenus.

Que d'encre a coulé pendant une quinzaine de jours dans la plupart des journaux du pays. Franchement, je crois qu'on a donné trop d'importance à ces deux événements. Que dire des opinions exprimées? Les unes sont des éloges immérités; les autres sont une condamnation catégorique que rien ne justifie. Comme une opinion de plus ou de moins ne changera rien à la situation, je puis bien donner la mienne.

Tout d'abord, je dois dire que mon opinion est tout à fait désintéressée et de plus qu'elle n'engage personne autre que ma bien petite personnalité.

Commençons donc par ceux qui sont partis de la terre hospitalière qu'était le Canada pour eux pour retourner dans leur pays d'origine, soit la Yougoslavie. Un bon nombre d'entre eux s'étaient fait naturaliser, cela veut dire qu'il y avait déjà plusieurs années qu'ils étaient au Canada, ils devaient de ce fait être au courant de nos us et coutumes; il n'y ont pas trop mal réussi puisque dans les marchandises qu'ils emportent avec eux il y avait des automobiles, des tracteurs, et une foule d'autres objets qu'ils n'auraient jamais, au grand jamais, pu se payer en Yougoslavie. Beaucoup se demandent, mais pourquoi alors retournent-ils dans leur pays natal? La réponse est assez simple, car, au cours de la vie, j'en ai connu plus d'un qui, après avoir passé dix, quinze, vingt ans au Canada se sont vus, du jour au lendemain, atteints du mal du pays; ils voulaient aller revivre dans leur pays natal après avoir amassé ici une certaine aisance, bien des fois à force de privations et en vivant comme des petits Séraphin Poudrier, et un jour ils se sont embarqués, croyant retrouver des parents, des anciens copains, un pays comme celui qu'ils croyaient avoir vu et connu dans le bon vieux temps; mais, règle quasi générale, à peine arrivés chez eux, quelle désillusion. Ce n'était plus la même chose, le confort manquait, il y avait toutes sortes de degrés dans l'échelle sociale et ils n'appartenaient à aucun, l'argent acquis au Canada leur aurait permis de monter un degré ou deux plus haut que celui dans lequel ils avaient grandi mais ils étaient tout dépaysés et dans ces un ou deux degrés plus bas où ils avaient été élevés ils y manquaient de tout: le contraste avec la vie qu'ils menaient au Canada était trop fort... et qu'arriva-t-il alors? Quelques années après, ils étaient tout fiers, et des plus heureux, de revenir vivre au Canada.

Parmi les Yougoslaves qui viennent de partir — la rumeur veut que la grosse majorité soient des communistes, est-ce vrai! — mais communistes ou non, le résultat sera le même, quelques-uns feront bien dans leur patrie, mais le plus gros nombre vont amèrement regretter leur embarquée. Pourront-ils revenir au Canada? That is the question; on peut quitter le Canada quand on veut mais il n'est pas aussi facile d'y revenir, surtout si on a perdu son titre de citoyen canadien. Si le Canada ne leur plaisait plus, ils ont bien fait de retourner chez eux, ils n'ont d'ailleurs fait que ce qu'on dit couramment quand un étranger se plaint du Canada ou prétend que tout se fait mieux chez lui qu'ici: "si vous n'êtes pas content, pourquoi ne retournez-vous pas dans votre pays?"

Pourquoi alors leur reprocher d'avoir fait ce qu'on leur a tant dit de faire? Ils sont partis, bon voyage et bon débarras.

#

Parlons maintenant des 100 Polonaises qui viennent de nous arriver. La plupart sont de fortes filles de campagne qui ont beaucoup souffert de la guerre, presque toutes ont passé par le travail forcé dans des camps de concentration allemands et plus tard dans d'autres camps de personnes déplacées, elles ont été triées sur le volet par des prêtres polonais, ce sont toutes des catholiques et il y a plusieurs soeurs dans le lot. Au point de vue moral, il paraît que c'est parfait; au point de vue humanitaire, ce sont des pauvres filles qui ont souffert, qui n'avaient pas grand chose à attendre dans leur pays; elles sont ici pour se faire une nouvelle vie, pour essayer d'être heureuses. Il n'y a pas de doute que dans cette centaine de jeunes filles, il y en a qui fonderont des foyers et deviendront de bonnes mères de famille canadiennes, tout comme il y en aura probablement d'autres qui ne feront pas si bien ou tourneront plus ou moins mal, c'est là le risque que nous courons tous. Dans les circonstances, nous leur souhaitons tout le bien possible, qu'elles maintiennent la bonne réputation des femmes polonaises, honnêtes et bonnes travailleuses. Bonne chance, mesdemoiselles, et que Dieu vous garde.

Au point de vue salaire et conditions de travail: la Commission du salaire minimum est là pour voir à ce que la Com-

(Suite à la page 7)

COMPLIMENTS

LES PIANOS LESAGES

LIMITEE

STE-THERESE, QUE.

COMPLIMENTS

de

LA LITHOGRAPHIE DU
SAINT-LAURENT LIMITEE

7501 boulevard Saint-Laurent. CAlumet 5751

Téléphone 54

LA FERRONNERIE A. LANGLOIS, Limitée
A. LANGLOIS HARDWARE, Limited
FERRONNERIE — HARDWARE

503, rue Saint-Georges SAINT-JEROME, P. Q.

Téléphone 289

LIONEL GAUTHIER

"Le plus gros nettoyeur à sec du Nord"

175, avenue Scott SAINT-JEROME, P. Q.

Téléphone 30

MAISON CASTONGUAY Enrg.
MAGASIN DEPARTEMENTAL

MM. Paul-A. Castonguay et L.-Napoléon Castonguay

Rues Labelle et Legault SAINT-JEROME, P. Q.

Hommages aux Ouvriers

J. P. BEAULIEU

Spécialité: FOURRURES

Manteaux — Robes — Costumes — Blouses — Jupes

TEL. 302

295a, rue Saint-Georges SAINT-JEROME, P. Q.

Chez les marins

On peut dire que les marins (tant ceux d'eau douce que d'eau salée) ont certes fait parler d'eux depuis quelques années, tantôt en bien tantôt en mal. On savait depuis assez longtemps que la plupart des dirigeants de l'Union des marins canadiens étaient des communistes ou tout au moins des sympathisants, qu'on en voyait dans la plupart des grèves en cours à Montréal ou dans le Québec lorsque ces grèves avaient comme dirigeants d'autres communistes ou fellow-travelers, ils étaient au premier plan dans les lignes de piquetage. Il a fallu toutefois que leur ex-président, Pat Sullivan, celui qu'ils avaient monté aux nues, le citant comme un exemple d'honnêteté et de droiture, pour le mépriser, le fouler aux pieds, lui donner tous les qualificatifs possibles, du jour au lendemain il était devenu un sale ivrogne invétéré, qui ne remplissait pas son devoir, etc., etc. Il a fallu, dis-je, que Pat Sullivan avoue lui-même être un communiste et déclare que l'Union des marins était menée par des communistes, pour que nous en ayons une preuve irréfutable. N'empêche pas qu'il y a une couple d'années, il affirmait au Congrès de Québec qu'il n'était pas communiste et qu'il ne laisserait jamais, au grand jamais, ses opinions ou sa conduite comme secrétaire-trésorier du Congrès des Métiers et du Travail du Canada être influencées ou dominées par des considérations politiques ou philosophiques. On sait tous, aujourd'hui, comment il a tenu parole jusqu'au moment où il rencontra son chemin de Damas. Ceux qui l'ont remplacé à la direction de l'Union des marins font à peu près les mêmes serments. Qui sera assez naïf pour les croire ?

Ces pauvres marins sont donc bien mal partagés, ils méritent certes mieux car des centaines et des centaines d'entre eux se sont conduits en héros au cours de la dernière guerre, ils ont fait preuve de courage et de dévotion à leurs devoirs dans la marine marchande et ils ont bien mérité de la patrie et du Travail Organisé.

Voilà maintenant que pour les diviser davantage Pat Sullivan vient de lancer une nouvelle union qui porte le nom de l'"Union canadienne des marins des Grands Lacs". Son but est tout d'abord de grouper les marins dans une organisation qui ne sera pas dominée par des communistes mais par des hommes qui sont des marins de métier et qui connaissent à fond leurs conditions de travail et leurs besoins particuliers et qui n'hésiteront pas à employer les grands moyens pour leur obtenir ce qu'ils auraient dû avoir depuis longtemps ; il dit que sans demander l'impossible il exigera ce qui est juste et raisonnable et au besoin

aura recours à la grève pour l'acquiescer.

L'ancien secrétaire-trésorier de l'Union des marins, Jack Chapman, vient d'être nommé directeur de l'organisation de la nouvelle Union de Sullivan ; que faut-il en penser ?

Cette Union aurait déjà des officiers dans les différents ports des Grands Lacs et sous peu on en entendra parler. Ce ne semble pas être là le langage d'un traître à la classe ouvrière, attendons les événements pour le juger, lui et sa nouvelle union ; en attendant, voilà ces pauvres marins avec une quatrième Union sur les bras, à laquelle vont-ils accorder leur confiance ?

#

L'Union des marins canadiens vient de lancer une lettre-circulaire à toutes les organisations ouvrières, leur demandant de pétitionner le gouvernement pour remettre en liberté Conrad Sauras qui purge actuellement une sentence de six mois pour être monté à bord d'un bateau sans l'autorisation du capitaine et ce en vertu d'une ancienne loi odieuse qui date du temps d'une mutinerie dans la Marine Anglaise, il y a de cela plus d'un bon siècle, peine excessivement sévère pour une offense plutôt bénigne, d'après l'honorable juge Lazure lui-même qui fut contraint de l'appliquer, mais bien à regret, parce que c'était la loi.

Le geste de lui-même est très beau, et Sauras a la sympathie de bien du monde, il serait malade à la prison et, toujours d'après cette circulaire, il serait même en danger de mort. Nous souhaitons tous qu'il soit gracié, mais on ne peut s'empêcher de trouver que l'Union des marins a suivi une ligne de conduite bien maladroite : depuis l'arrestation de Sauras et sa condamnation, les dirigeants de cette Union n'ont cessé de lancer des injures à l'adresse de ceux même à qui ils demandent aujourd'hui de la clémence. Quand on veut obtenir une faveur d'un gouvernement, on devrait avoir assez de jugement pour ne pas mettre celui-ci dans la position d'avoir à céder à des menaces ; en admettant qu'il fasse remettre Sauras en liberté on ne pourra empêcher un tas de gens de dire que le gouvernement a eu peur, qu'il a cédé devant les menaces des communistes, etc., etc.

Il est hors de doute que ce fameux Shipping Act est démodé, qu'il est grand temps de le mettre au rancart et de le remplacer par quelque chose de plus moderne et de plus juste ; tout le monde est d'accord là-dessus, espérons que cela se fasse sous peu, et que le gouvernement jugera bon de gracier Conrad Sauras, victime d'une loi démodée et tyrannique au possible.

SOCIUS.

Les communistes et les unions ouvrières

(Des Relations Industrielles de Laval)

La publicité qui a entouré de récents événements nous oblige à revenir sur un sujet que nous avons déjà traité l'an dernier, celui des communistes au sein des unions ouvrières canadiennes. Que des communistes se soient infiltrés au sein de certains syndicats, qu'ils en soient même devenus les dirigeants, c'est un fait reconnu et admis de tous. Il s'en trouve d'ailleurs dans beaucoup d'autres milieux. Cependant, notre position qui nous met en relations avec les groupements ouvriers tout autant qu'avec les groupements patronaux nous permet d'affirmer que ce ne sont encore là que des cas exceptionnels. Ce n'est pas parce que certains chefs ouvriers, dans des circonstances particulières, que nous nous abstenons de juger, emploient des méthodes assez radicales pour revendiquer ce qu'ils considèrent comme le droit des travailleurs que l'on est autorisé à crier au communisme. Soyons réalistes. Cela n'émeut pas du tout les syndicats et bien plus, c'est faire une belle propagande aux communistes que de leur attribuer des avantages que les unions ouvrières réussissent à gagner pour leurs membres.

Il n'y a pas de doute que tout effort doit être tenté pour extirper des unions ouvrières canadiennes le germe du communisme et que la collaboration de toutes les bonnes volontés doit être obtenue à cette fin. Toutefois, nous nous

permettons de signaler que, dans ce travail de collaboration, chacun doit prendre les moyens qui lui conviennent. Sinon, on obtiendra un effet contraire et au lieu de guérir le mal, on l'aggraverait.

Mais avant tout, il est nécessaire de se demander comment il se fait qu'il y a du communisme et des communistes et comment ceux-ci ont réussi à prendre la direction de certaines unions ouvrières. Si l'on se donnait la peine de relire — ou de lire — certains passages des documents pontificaux publiés depuis une quinzaine d'années, on se rendrait probablement compte de la clairvoyance des souverains pontifes et on trouverait peut-être aussi les vraies réponses à ces questions.

#

En 1937, dans *Divini Redemptoris*, Pie XI avait dit :

"Pour comprendre comment le communisme a réussi à se faire accepter sans examen par les masses ouvrières, il faut se rappeler que les travailleurs étaient déjà préparés à cette propagande par l'abandon religieux et moral où ils furent laissés par l'économie libérale... On recueille donc l'héritage des erreurs tant de fois dénoncées par nos Prédécesseurs et par Nous-même." Et plus loin, il ajoutait : "Il n'y aurait ni socialisme, ni communisme si les chefs des peuples n'avaient pas dédaigné les enseignements de l'Eglise et ses maternels avertisse-

ments. Mais ils ont voulu élever sur les bases du libéralisme et du laïcisme d'autres constructions sociales qui tout d'abord paraissaient puissantes et grandioses ; mais on vit bientôt qu'elles n'avaient pas de fondements solides."

En 1931, dans *Quadragesimo Anno*, le même pontife avait déjà affirmé : "Nous ne jugeons assurément pas nécessaire d'avertir les fils et fidèles de l'Eglise touchant la nature impie et injuste du communisme, mais cependant Nous ne pouvons voir sans une profonde douleur l'incurie de ceux qui, apparemment insouciant de ce danger imminent et lâchement passifs, laissent se propager de toutes parts des doctrines qui, par la violence et le meurtre, vont à la destruction de la société tout entière. Ceux-là surtout méritent d'être condamnés pour leur inertie qui négligent de supprimer ou de changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses et préparent ainsi la voie au bouleversement et à la ruine de la société"...

... Les employeurs ont sans doute un rôle à remplir dans ce domaine, même

(Suite à la page 3)

Tél. LAncaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis
1590, rue SAINT-DENIS

(Edifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités :

Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux membres
des unions ouvrières.

Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

Hommages
de

**LA LAITERIE
DES PRODUCTEURS
Limitée**

3641, rue Lafontaine

LAncester 7209 — LAncester 7200
Soir : 3875 Wellington
WE. 2214 — DE. 4598

**YVES PELLETIER
AVOCAT**

60 ouest, rue Saint-Jacques
Suite 600 MONTREAL

Téléphone : 400 3 chars en service

Passagers assurés

St-Georges TAXI

Fernand PILON, prop.

Près du LUNCH CAR
SAINT-JEROME, QUE.

TEL. 848

Jules Ed. GINGRAS

Ressorts d'automobiles et de camions
réparés, renforcés, retremés
Ré-arqués

D'une lame à un ressort complet

SAINT-JEROME, QUE.

Tél. 806 Off. : 143

HOTEL ROYAL

GEORGE-H. COTE, prop.

GRILL & TAVERNE

Sainte-Thérèse de Blainville

Téléphone : 45

Meilleurs voeux

**Garage A. LACHAINE
LIMITÉE**

M. LAROQUE, prés.

Vendeur DODGE - DE SOTO &
CAMION DODGE

Sainte-Rose de Laval, Qué.
Coin Blvd Labelle et Ste-Rose

Tél. : Office : 941-w. Residence : 428

**St. Jerome Industries
Ltd.**

H.E. ROCHON, Mgr.-Dir.

SAINT-JEROME, P. Q.

Les unions ouvrières de Montréal

Montréal, (CLR). — Inaugurant une "campagne éducative déterminée à contrecarrer le préjugé racial et religieux dans les rangs du travail organisé", plus de 200 délégués d'unions ouvrières de Montréal, représentant le Conseil des Métiers et du Travail et le Conseil Ouvrier de Montréal, ont voté pour l'établissement d'un comité permanent de deux organisations ouvrières pour lutter contre l'intolérance raciale et religieuse.

L'assemblée, tenue en l'hôtel Mont-Royal, le 12 mai, fut appelée par Claude Jodoin, président du Conseil des Métiers et du Travail et J. W. Smith, président du Conseil Ouvrier de Montréal.

En tête de la liste des orateurs, il y avait le Père William X. Bryant, S.J., qui, dans un discours émouvant, appuya sur la nécessité de combattre le préjugé et la bigoterie si l'on veut établir une véritable paix commune.

"... La Tolérance signifie endurer — supporter", a dit le Père Bryant à l'assemblée. "L'on doit avoir de la tolérance dans les relations sociales. Il y a de la tolérance qui est obligatoire. Vous n'avez pas besoin d'être un savant ou un médecin pour être tolérant. Nous luttons pour la Tolérance Raciale. Ce qui veut dire que nous ne devons pas nous permettre de refuser d'endurer ou avoir rien à faire avec une personne parce qu'il ou qu'elle est un membre d'une race particulière. Ceci est l'intolérance contre laquelle nous devons lutter. Il n'existe qu'une race et c'est la race humaine. Et en ce qui concerne les savants, il n'y a aucun autre fait que celui-ci."

Le second orateur fut le Très Révérend Chanoine H. W. Davison, du Conseil du Service Chrétien de Montréal, qui a fait appel pour un plus grand effort éducatif dans le but de combattre les malentendus qui sont la cause primordiale de toute intolérance.

Le Rabbin Samuel Cass, chapelain senior Juif de l'Armée canadienne durant la Deuxième Grande Guerre Mondiale, qui a référé à l'assemblée comme "le lien qui a uni une véritable fraternité du mouvement ouvrier dans cette ville

"Je crois que c'est significatif que vous vous adressiez l'un à l'autre en vous appelant "confrère", a dit le Rabbin Cass. "C'est un idéal auquel vous tous comme nous tous aspirons fortement. La fraternité comprend une race, créée par un seul Créateur. En répandant l'idée de fraternité nous détruisons la possibilité même de la haine et du soupçon. Détruisez la racine de la haine et vous aurez une démocratie véritable."

Le confrère Gustave Franço, secrétaire de la Fédération provinciale du Travail, a ouvert l'assemblée au nom de l'organisation provinciale de la F.A.T., il a démontré par des exemples la différence entre les préjugés de race et une véritable tolérance pour tous.

M. Jean-Marie Bédard, directeur régional du Congrès Canadien du Travail, a demandé un effort uni parmi tous les groupements pour favoriser la bonne entente et la tolérance.

L. E. Wismer, directeur du Comité d'Union Ouvrière de Toronto pour la Tolérance Raciale, a appuyé sur les causes des malentendus et préjugés et a insisté sur le grand rôle joué par tous les groupes religieux et nationaux dans l'organisation et le développement du mouvement d'union ouvrière sur ce continent. Il a demandé une campagne déterminée et vigoureuse pour exterminer cette calamité qu'est l'intolérance raciale et religieuse.

Le travail des unions ouvrières américaines pour combattre les préjugés a été décrit par Irving Salert, directeur territorial du Comité Ouvrier Juif aux Etats-Unis. L'orateur a appuyé sur la contribution faite par 11 groupements raciaux au développement de la richesse nord-américaine. Cependant, le préjugé, a dit M. Salert, a surgi des inégalités économiques qui ont laissé un segment des masses dans la pauvreté. L'Unionisme ouvrier lutte contre l'inégalité économique et dans cette lutte, il doit en même temps lutter

contre l'intolérance qui est semée par ceux qui essaient de détruire les idéals démocratiques de l'unionisme ouvrier.

Michael Rubinstein, le président du Comité Ouvrier Juif Canadien, a accueilli les délégués au nom de son organisation et a garanti l'appui de son comité à la nouvelle organisation formée dernièrement.

Une résolution demandant la formation d'un comité d'union ouvrière composé de représentants des exécutifs de deux organisations centrales d'unions ouvrières de Montréal, fut adoptée à l'unanimité. Claude Jodoin et J. W. Smith présidaient l'assemblée.

Les communistes et les...

(Suite de la page 2)

il y a des choses qui ne peuvent être accomplies que par eux. Avant de faire quoi que ce soit, qu'ils commencent par examiner leur conscience, qu'ils songent qu'il est en leur pouvoir d'attaquer le communisme à sa base en opérant des réformes dans leurs relations avec leurs employés. Qu'ils considèrent partout et toujours leurs ouvriers comme des hommes, qu'ils leur accordent des salaires raisonnables et des conditions de travail humaines. Ensuite, qu'ils ne s'acharnent pas à lutter contre les syndicats ouvriers, sous quelque prétexte que ce soit. C'est de cette façon qu'ils rendront les plus grands services à la cause. Mais, en définitive, la lutte contre les communistes au sein des unions ouvrières ne pourra se faire efficacement que par les intéressés eux-mêmes. On sait que toute coercition extérieure ne peut que produire des effets passagers et superficiels. Il va donc falloir que tous les travailleurs, et surtout ceux qui ont la prétention de se considérer comme les meilleurs, mettent de côté leur individualisme, qu'ils s'occupent de leurs affaires, qu'ils adhèrent aux syndicats ouvriers. Aussi longtemps qu'une bonne partie d'entre eux laisseront "aux autres" le soin d'aménager les relations du travail, qu'ils seront trop négligents pour se donner la peine d'assister aux réunions de syndicats ou s'instruire des problèmes ouvriers, qu'ils se récuseront à accepter des postes qui demandent du travail et des sacrifices, les communistes auront beau jeu pour accéder facilement à des charges importantes dans les unions ouvrières, sous quelque nom qu'elles se présentent et à quelque fédération qu'elles appartiennent. Une minorité de gens actifs qui agissent dans un but précis aura toujours le dessus sur une masse insouciant et ignorante.

A chacun donc sa tâche et ses responsabilités. Moins d'agitation, plus de justice et de charité, ce sera probablement plus efficace. Une revue américaine écrivait dernièrement sur ce problème. "No anti-Communist employer is as anti-Communist as the labor leaders who have fought Communists in their own unions. Employers — and politicians — would be well advised to keep out of this fight and leave it to people who, when they are talking about Communists, know what they are talking about".

Gérard DION

Hommages du

Restaurant JEROME

STE-ROSE DE LAVAL, Qué.

HOMMAGES

de

JOS. OUIMET

MAIRE DE SAINTE-ROSE

Comté Laval

Hommages

de

GASTON PAQUIN

Rue Blainville

SAINTE-THERESE, Québec

J. G. DESJARDINS

MERCERIES pour Hommes et CHAUSSURES

10, rue Blainville, ouest

SAINTE-THERESE, P. Q.

Téléphone 55

GINGRAS-FOURNIER AUTOMOBILE Limitée

Vendeurs GENERAL MOTORS Dealers

67, RUE TURGEON

SAINTE-THERESE

Téléphone 36

A. HUOT

FERRONNERIE

Agent FAIRBANKS-MORSE pour POMPES, GLACIERES et
LAVEUSES ELECTRIQUES et POELES McCLARY

25, rue Turgeon

SAINTE-THERESE, P. Q.

Téléphone : 415

24 CHAMBRES

Hommage à la classe ouvrière
de Saint-Jérôme

THORNCLIFFE HOUSE

LE RENDEZ-VOUS DES GOURMETS

R. BAERVOETS — A.-E. CLOUTIER

ROSEMERE, Qué.

Route No 11

"For those who wear the best"

TOOKE BROS. LIMITED

Makers of

EXECUTIVE SHIRTS • NECKWEAR • MERO SHIRTS

RESTWEL PYJAMAS • HANDKERCHIEFS

MONTREAL

Compliments de

J.-P. LABERGE, ENRG.

Distributeur de tabac en gros

SAINT-JEROME, QUE.

Tony Moquin, prop.

Téléphone 810

Manoir
Au Lido
Ste-Rose

CUISINE FRANCAISE

SAINTE-ROSE, Comté LAVAL

*Nothing could
be fairer—*

TODAY, AS ALWAYS, there is a principle behind all EATON business that protects our customers and their shopping dollars!

It's is the fair and square . . . simple and sound EATON policy of

**Goods Satisfactory
or Money Refunded**

It's an idea as old as EATON'S itself—as up to date as today! Whatever you buy, this EATON guarantee backs every purchase!

It applies to prices as well as value or performance . . . and is of particular importance to you — AS A SAFEGUARD AGAINST UNWARRANTABLE PRICE ADVANCES — during this period of further relaxed government controls.

It's the basis of OUR business . . . the cornerstone of YOUR confidence!

It's more than a slogan . . . it's more than a catch-phrase! It's a badge of good faith . . . and thousands of satisfied EATON customers agree that nothing could be fairer!

THE T. EATON CO. LIMITED
OF MONTREAL

IT'S HERE

(An Editorial)

The wife of the average wage earner in America is facing a crisis. The amount of money her husband brings home every pay-day simply is not enough to make ends meet. If there are savings, much as she dislikes to, she dips into them occasionally to keep the family's living standard up to a level that guarantees health and decency. If there are no savings, she lops off one after another of the less essential items. By one means or another she has been getting by. But the day of reckoning is rapidly approaching. That will be the day when she will not be able to provide even the barest essentials of living with the contents of her husband's pay envelope.

Multiply the plight of the average housewife by fifty or sixty million and you get an accurate picture of the national crisis that is developing. Prices have so drastically outrun wages that actual hunger is stalking the lower income brackets. Week in and week out, prices continue to climb upward. Any wage increases that may have been gained by workers have long since been nullified by price increases. For the average wage earner, an economic breakdown is not something to think about or worry about at some future date. It is here right now for him and his family.

If Congress is aware of the situation, it is giving no indication of the fact. While millions of workers are staring privation in the face, Congressmen are working themselves into a lather over legislation to curb unions and put an end to collective bargaining. The economic collapse that has already engulfed the millions in the lower brackets and now threatens all workers is getting virtually no attention in Washington.

At the bottom of the price crisis is plain, simple greed on the part of Big Business. If anyone has any doubts on this score he should study the analysis of corporation profits recently compiled by the National City Bank of New York. The combined 1946 profits of firms studied averaged almost thirty per cent above 1945 figures. However, this does not give a true picture. Many corporations reaped profits of 1100, 200, and even 300% above 1945. By and large, profits on sales were roughly doubled. Saddest of all, the companies that gleaned the greatest profits were those dealing in essential commodities—commodities that figure prominently in the cost-of-living budget of the average wage earner.

Chain stores handling foods upped their profits by roughly 125%, and compared to some of the other chains they were pikers. Some mail order houses increased their profits by as much as 300%. Tobacco, silk, rayon, woolens, hosiery, cotton, clothing and apparel, leather and a host of other industries turning out essential items climbed into the 100% increases class. Companies making tires, rubber goods, etc., doubled their take. So did airlines, shipping firms, cement and lime companies and many others.

But it was the paper companies that really went all out. Their combined profits were up practically 300%.

Let someone say it is not fair to compare 1946 profits to those made in 1945, let us take a look at what 1946 profits mean in terms of investments—the real test of profits. A study of corporation profits, industry by industry, shows that in most industries the percentage of return on investment for 1946 was one to two times higher than in the 1942-1945 period and six to eight times higher than in the pre-war period.

In the meat packing industry, one corporation earned 15.5% on investment in 1946 as compared to 6.8% for the average war year and 422% for the average prewar year. Another climbed from 3.4% during the immediate prewar years to 8.1% during the war years and up to 16% during 1946. In the textile industry, profit increases were even more spectacular. One company that average a 3.6% return on investment from 1936 to 1939 chalked up an average return of 9.4% from 1942 to 1945 and pushed returns up to a terrific 28.5% in 1946. Another jumped from a 4.1% prewar

(Continued on page 7)

Longer Schooling and a Better Career

Despite Manpower Shortage, Britain Is Raising The School-Leaving Age. — Children's Interests Cannot be Sacrificed.

From HERBERT TRACEY, of Britain's Trades Union Congress

British industry in this crisis of manpower shortage could recruit an additional 160,000 juvenile workers for the remaining months of the present year and 300,000 and 400,000 in the next and succeeding years if the Government would agree to postpone the raising of the school-leaving age. This the Government has steadfastly fought against, with the strong support of the British Trade Unions and of educational reformers.

Admittedly the temptation to postpone the raising of the school-leaving age has been strong. But the Government has taken the view that the long-term loss to the nation caused by postponement would outweigh the immediate gain from this step. In its Economic Survey, 1947, the Government emphasises the point that the education of children now reaching school-leaving age, that is, 14 years of age, suffered severely in the war years. The interests of these children, and the long-term interests of the nation, cannot be sacrificed.

So, from the beginning of April school-children who have reached the age of 14 — 160,000 of them — will be kept at school for another year.

Change in Educational System

The raising of the school-leaving age to 15 is one of these reforms which synchronizes with an immense and revolutionary change in the British educational system. Under the Education Act of 1944, every child will enter the same type of primary school. The primary school is to be an all-in democratically constituted school: the children of the rich will be, in the primary school, on the same level as the poorer children. As children reach the age of 11 in the primary schools, they will be subjected to tests and examinations — and not examinations of the old oral and written types — to determine whether the remainder of their schooling shall be at the grammar school, technical, or modern school. In one or other of these three kinds of school, the bulk of Britain's school-children will continue until they reach the age of 15. Those with special aptitudes, those who are talented, those who are able to win scholarships, will go on, climbing the educational ladder to the University. But many of the boys and girls will come out at the age of 15 to start life in some kind of employment.

The mere fact that fewer school-children are now becoming available for employment makes it essential to see that the best and fullest use is made of the labor of juvenile workers. Every step must be taken to develop potential talents and aptitudes and to see that none of the children run into "blind alley" occupations.

Juvenile Employment Service

Increasing importance, therefore, attaches to the Juvenile Employment Service, originally established nearly 40 years ago to help boys and girls in choosing their employment. Britain's Ministry of Labor is responsible for this Service, and it has taken its responsibilities in the new educational set-up very seriously. A comprehensive examination of the Juvenile Employment Service was made by a representative committee appointed by the Ministry, on which the Trades Union Congress General Council and the British Employers' Confederation were represented, together with representatives of local authorities and educational experts. One of this Committee's most important recommendations was that a Central Advisory Body should be set up to assist the Minister in handling the Juvenile Employment Service.

In accordance with this recommendation a National Juvenile Employment Council has been constituted, and is now beginning its work. It is a composite body consisting of representatives in equal numbers of

local authorities, employers and workpeople; together with representatives of teachers and Juvenile Employment Committees, with a number of independent representatives. Both the T.U.C. and the British Employers' Confederation designated members to represent them on this National Council, whose responsibility it is to consider all matters affecting the organization, procedure and development of Juvenile Employment Service.

Guidance In Vocational Employment

The machinery controlled by this National Council will offer to school-children guidance in choosing vocational employment, and help them to decide upon the career that will best engage their talents and hold their interest. Next to giving vocational guidance is the responsibility of the Service to place the school-leaving child in employment, and to see that he or she does not enter an occupation harmful to health or character or which leads to no career. And a third important responsibility of the Service is to maintain contact with the school-leavers throughout the period of their adolescence. This last responsibility must be shared, of course, with parents, employers, Trade Union, teachers, youth leaders, clergy and various youth organizations.

At the first meeting of the National Juvenile Employment Council, the Minister of Labor himself emphasized the need for the full co-operation of both sides of industry in realizing the aims of the Juvenile Employment Service. Industry has a moral responsibility, he said, to see that all boys and girls are given a chance to follow the career for which they are best suited; that full opportunities are given to them for proper training and the carrying on of their education while in their jobs. Many sections of industry have taken these responsibilities to heart and have improved their training schemes and welfare conditions. The Minister said he looked to industry's representatives on his National Council to advise on the ways by which more rapid progress could be made.

Le traitement de M. King augmenté

Ottawa, 30 mai. — Le chef du gouvernement, M. Mackenzie King, et le leader de l'Opposition au Sénat, M. John-T. Haig, recevront une augmentation de traitement au cours de la présente session. M. King a recommandé lui-même cette mesure.

La Chambre a aussi passé en première lecture un projet de loi accordant une augmentation de traitement aux directeurs de la Commission des chemins de fer.

Convention Greetings

GATINEAU POWER
COMPANY

ST. JEROME & OTTAWA

Tél. 172-W. Tél. Résidence 172-J

ARMAND MAGNAN
BOIS ET MATERIEL
DE CONSTRUCTION
Papier à couverture
et peinture
38, RUE MORRIS
SAINTE-THERESE, P. Q.

Pharmacie
BLAINVILLE
Drug Store

PRESCRIPTIONS

Photographies, Papeterie
Cadeaux

SAINTE-THERESE, QUE.

Tél. Ste-Rose 63

ARCHAMBAULT
& FRERE

Marchands de

BOIS DE SCIAGE DE
TOUTES DIMENSIONS

Spécialité :

BOIS DE CHARPENTE
CHARBON

Bois de chauffage, etc.

134, Boulevard STE-ROSE
STE-ROSE DE LAVAL, QUE.

Compliments of

NORDIC HOSIERY
LIMITED

Mill at: GRANBY, QUEBEC

Head Office: ST. HENRY, MONTREAL

MArquette 9331

ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50¢ ET PLUS

Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier

MONTREAL

Westlake Tavern

501 Congregation

Wellington 0236



PROVINCE DE QUEBEC

MINISTERE DU TRAVAIL

Autrefois, les réclamations de salaires concernant les bûcherons se prescrivait par six mois. Par un amendement du gouvernement de l'Union Nationale, la Commission du Salaire minimum, sur simple lettre, arrête la prescription et garantit par le fait même le paiement intégral du salaire à des dizaines de milliers de travailleurs en forêt.

#

Un autre amendement concerne le surtemps. Quand il n'y avait pas de convention de travail établissant le taux horaire pour travail additionnel, rien n'obligeait un patron à payer le surtemps à ses employés pour l'ouvrage exécuté après les heures ordinaires, si ceux-ci recevaient une fois et demie le salaire prescrit par une ordonnance. Depuis cet amendement, les ouvriers reçoivent pour le temps additionnel une fois et demie le salaire payé et non pas une fois et demie le salaire fixé par une ordonnance.

#

Depuis l'an dernier, la Commission du Salaire minimum, par une ordonnance spéciale, garantit sept jours de congé payé à tous les salariés assujettis aux ordonnances. Comme il y a environ 900,000 personnes dans la province qui sont visées par les ordonnances et que la majorité d'entre elles n'avaient pas de vacances payées, on peut estimer au minimum que 500,000 salariés nouveaux, hommes ou femmes, bénéficient maintenant de ces congés payés. La loi de la convention collective a aussi été amendée pour permettre au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'inclure dans toutes les

conventions collectives une clause pour les congés payés.

#

Sur les instructions du ministère du Travail, la Commission du Salaire minimum a abrogé les ordonnances 13, 15, 16, 17, 30, 36, et le ministère a donné son approbation pour l'annulation des ordonnances nos 6, 7, 10, 28, 31, 33 parce que l'ordonnance no 4 a été amendée de façon à hausser les minima de cinquante pour cent et que maintenant tous les ouvriers visés par les ordonnances ci-haut mentionnées sont assujettis à l'ordonnance no 4.

#

En septembre 1944, il y avait 250,000 personnes bénéficiant d'ententes collectives dans la province. En février 1947, soit après deux ans et demi d'administration sous l'Union Nationale, on compte 325,000 personnes visées par des ententes collectives, soit trente pour cent de plus.

#

Les augmentations de salaires pour la province se totalisent pour 1944 à \$10,302,539.76 ; pour 1945 à \$13,702,219.08 ; pour 1946 à \$56,570,304.24. On voit que pour les années 1945 et 1946, les augmentations forment un total de \$70,272,523.32, ce qui est un montant supérieur à toutes les augmentations accordées durant les cinq années précédentes. Pour les années 1941-42-43, ces augmentations se totalisent à \$54,236,175.00 contre \$56,570,304.24 pour 1946 seulement.

GERARD TREMBLAY
Sous-ministre

ANTONIO BARRETTE
Ministre

J.-O'CONNEL MAHER
Sous-ministre adjoint

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié mensuellement par la Fédération provinciale du Travail du Québec, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.
 Exécutif: J. Elphège Beaudoin, président; Jos. Matte, J.-B. Arsenaull et Chs.-E. Chalifour, vice-présidents; Gustave Franq, secrétaire-trésorier et rédacteur; Marcel Franq, administrateur; Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest
 Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1
 Téléphone: Lancaster 7808



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor monthly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.
 Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, J. B. Arsenaull, and Chas. E. Chalifour, vice-presidents; Gustave Franq, secretary-treasurer and editor; Marcel Franq, manager; Henri Richard, associate editor.

Bienvenue aux délégués
de la
Fédération provinciale du Travail

HOTEL BOUVRETTE

SAINT-JEROME, QUEBEC

Téléphone 237

D. D. DESJARDINS

Ferrermerie, Accessoires Electriques — Hardware, Electrical Appliances.
 Peinture, Tapisserie, Vaisselle, Paint, Wall Paper, Crockery,
 Articles de Sport Sporting Goods

289-291, rue Saint-Georges SAINT-JEROME, P. Q.

Produits de Qualité

Lait Crème Beurre Lacto-Co

J. Joubert
LIMITÉE

4141 St-André FR. 3121

Rés.: 6631 rue Saint-Denis
CA. 3920

PAUL GAUTHIER
Notaire & Commissaire

84 ouest, rue Notre-Dame MONTREAL
Tél. MA. 8424

Téléphone 676

COQ-HARDI

Spécialités:
FILET MIGNON — POULETS ROTIS
Au Charbon de Bois

350, rue Labelle SAINT-JEROME, P. Q.

HOMMAGES
DE

KRAFT FOODS LIMITED

Know Yourself!

By RUTH TAYLOR

The one person you can't dodge is yourself. The one criticism you can't dismiss is that of your own self knowledge. The one charge you cannot argue against is that before the bar of your own conscience. The one person you have to live with is yourself.

Know yourself and your capabilities. If you spent as much time and energy trying to live up to what you want to be, as you do putting on a front for the benefit of others, you'd really get somewhere.

In an organization to which I belong, there is one man who knows himself. Everyone looks up to him, no matter what the circumstances, they know what he will decide according to what he thinks is right for him to do, with the result that he is always fair to others.

There is a great deal of difference between being egotistical and being self-contained — just as great a difference as that between isolationism, which is the egotism of a nation, and self-sufficiency. One is the front, the other a future. Know yourself and live up to yourself. Be yourself. You will feel fear vanishing because you are sure.

Be your own master. It isn't easy, but its rewards are great. Therein lies the only real freedom from fear, because the solution to any and all problems lies within one's self.

Find out what you believe and why. Then you won't be swayed by momentary emotion or by unreasoning prejudice. You will be sure and secure, able to go ahead because you know where you are going.

To be self contained, independent and self-reliant is to belong to one's self. It means that you will not need to lean on others or to depend on what they can do for you, or to feel that to get ahead you must push others aside.

And don't be afraid to change your mind. It doesn't make any difference what your opinion has been — get right. No longer is our world bounded by where we can drive, nor are our lives bounded by our recreations. We are citizens of a world and that world will be not only what we make it but what we ourselves are.

Know yourself!

La loi doit être . . .

(Suite de la page 1)

qui décide en fin de compte; ce n'est, certes, ni l'esprit, ni la lettre de la loi.

On peut donc dire que les difficultés ne commencent qu'après que le tribunal d'arbitrage a siégé et rendu sa décision; il y a tout d'abord trop de délai dans toutes ces négociations, trop de temps perdu, la Commission de relations ouvrières éternise trop souvent les choses, dit-on, entre le moment où la demande de certification est faite et la décision rendue; il y a certes moyen de trouver un système plus rapide et moins farfouilleur. Le tribunal d'arbitrage siège une couple d'heures puis ajourne à huit, quinze jours, même un mois; pourquoi tous ces délais? Cela a pour effet de mécontenter les ouvriers et donne la chance à l'employeur de travailler son affaire, c'est là que se produit l'intimidation déguisée, il use des petits ou des grands moyens près de ses ouvriers, fait promesses sur promesses, les incite à entrer dans son union de compagnie, et finalement, quand la décision du bureau d'arbitrage est rendue, il déclare qu'il ne l'acceptera pas, car de plus l'association qui avait été certifiée n'a plus la majorité de ses ouvriers.

Le tour est joué, tous ces efforts d'organisation sont perdus, les ouvriers sont découragés et blâment l'union pour ce qui leur arrive, quand ce sont eux qui sont les vrais responsables; l'employeur jubile et se croit bien fin, généralement il se prépare une corde plus solide pour se pendre lui-même. Il y en aurait des pages et des pages à écrire pour donner les raisons de quelques-unes des grèves que nous avons eues dans la province.

En attendant, vous êtes-vous déjà demandé comment il se faisait que généralement les bonnes vieilles unions de métier trouvaient moyen d'obtenir des augmentations de salaire, de bonnes conditions de travail, 40 heures et 5 jours de travail par semaine, des vacances payées ainsi que des jours de fête, et tout cela sans le crier sur les toits, sans avoir besoin de tribunaux d'arbitrage, et surtout SANS GREVE NI ARRET DE TRAVAIL?

Tandis que d'autres unions qui ont poussé comme des champignons, qui sont conduites par des gens qui nous viennent d'on ne sait où, qui ont changé de métier et d'union plus souvent que de chemise, que ce sont celles-là qui ont des grèves partout où elles s'implantent, ont des lignes de piqueurs qui se battent avec l'autorité, qui jettent du discrédit sur le Travail Organisé, posent en martyrs de la cause, passent une bonne partie de leur vie devant les tribunaux ou derrière les barreaux; ne croyez-vous pas qu'il doit y avoir quelque chose qui ne marche pas dans ces organisations, et qu'elles feraient mieux de donner un grand coup de balai et de se débarrasser de tous ces parasites encombrants?

SOCIUS.

Tél.: 580 JOUR ET NUIT

TAXI SERVICE
 Passagers assurés
 CLAUDE RAYMOND. Rés. Tél. 757-W
 DELUXE TAXI 777
 403 rue Saint-Georges
 Terminus Provincial Transport

Téléphone: 630

EUCLIDE LEROUX
 Epicerie Licenciée
 BIERE et PORTER
 556, rue Saint-Georges
 SAINT-JEROME, P. Q.

Meilleurs voeux

G.-E. GIRALDEAU
 BOULANGER
 TEL. 395
 SAINT-JEROME

Téléphone No 142

W. FORGET
 TABACS EN GROS
 Service courtois
 Livraisons rapides
 Tél. No 102 70, rue Labelle
 SAINT-JEROME, Qué.

Hommages
de

René St-Vincent
 Bowling

BIENVENUE — WELCOME

Restaurant OLYMPIA
 Repas — Meals
 18 Blainville
 STE-THERESE, QUEBEC

PAQUETTE & FRERES
 BOIS et CHARBON

542 rue Labelle. Tél. 1025J
 SAINT-JEROME

Départ et . . .

(Suite de la page 1)

pagnie Dionne observe la loi. Si ce qu'on dit est vrai, elles commenceraient à 25 cents l'heure et augmenteraient au fur et à mesure qu'elles deviendront d'habiles ouvrières. J'ai assez de confiance au Ministre du Travail et aux officiers de son Département d'inspection pour être assuré que la loi sera observée et les salaires et conditions de travail respectés.

Elles sont engagées pour deux ans et habiteront chez les Soeurs de Sainte-Croix, où il y a déjà un certain nombre d'ouvrières canadiennes qui y pensionnent. Ce n'est pas mal qu'au début elles habitent ensemble, elles se feront mieux à notre vie de cette façon, pourvu que, quand elles voudront aller pensionner dans des familles canadiennes-françaises on ne les en empêche pas, car alors cela deviendrait de l'esclavage.

Du point de vue syndical, on dit que la Compagnie Dionne a un contrat avec les Syndicats catholiques. Si c'est bien vrai, — et parfois je me permets d'en douter, — elles rejoindront les rangs comme les autres ouvrières car plus d'une vient de familles ouvrières syndiquées de Pologne. Je n'ai pas de crainte à ce sujet car si elles sont moins bien traitées que les autres ouvrières, elles l'apprendront vite, et alors gare à la casse, elles se protégeront bien elles-mêmes. N'oubliez pas qu'une centaine de filles parlant la même langue, ayant les mêmes aspirations, dans une usine, c'est une force avec laquelle la Direction de la filature devra compter.

Il reste la question de rembourser M. Dionne du prix de leur passage, un bon \$300, cela ne marche pas. Il me semble qu'il y a une loi fédérale qui prévoit à cela. M. Dionne devrait être contraint de supporter cette dépense lui-même, c'est lui qui est allé les chercher, qu'il paie pour! C'est là le point noir dans toute cette affaire. Aucun journal n'en a parlé et pour cause : comment ces jeunes filles devront-elles rembourser ce montant, combien va-t-on leur retenir sur leur salaire chaque semaine? Est-ce bien légal? Je ne le crois pas.

Nous attirons l'attention de la Commission du salaire minimum là-dessus. Je ne crois pas qu'un employeur puisse retenir quoi que ce soit sur la paie de ses ouvriers, sans qu'il ait au préalable obtenu l'autorisation de cette Commission pour le faire. Que M. Dionne se conforme à la loi, s'il ne tient pas à avoir tout le monde à dos.

Un mot suffit au sage.

SOCIUS.

It's Here

(Continued from page 4)

average to a stratospheric 38.4% for 1946.

How long can our national economy survive the present trend of outrageous profiteering? Not very long, is the answer. The present trend can only lead to a crash that will make 1929 look like good times. In the years following the last war, profit-hungry corporation pushed their earnings sky-high. Wages failed to keep pace. By 1929 the capacity of the nation to produce goods was at an all-time high. At the same time the purchasing power of the people's dollars was shrinking because of the high prices. The inevitable result was a crash.

What was true in 1929 is still true today. When too much of the consumers' dollar goes into profits and too little of it goes into wages, an economic collapse is unavoidable. That

NLRB Reports on Changes in policy in U.S.A.

The U.S. National Labour Relations Board presented last month a statement to the Senate Committee on Labour and Public Welfare outlining changes in the Board's policy in interpreting the Wagner Act during the past two years. Among the principal deviations from prior policy, were the following:

1. Enlargement of the scope of employer's freedom of speech regarding unions;
2. Restriction of reinstatement rights of employees who strike in violation of contracts;
3. Requirement of bargaining in good faith by a union as a condition of a finding of refusal to bargain by an employer;
4. Denial of reinstatement rights to employees who strike to compel violation of a certification;
5. Stabilization of bargaining relationships by recognizing a longer normal term of certification before the agent's status becomes subject to challenge;
6. Making it more difficult for challenging unions to unseat a bargaining agent which has a contract with an employer.

is exactly what is happening today. More of the consumers' dollar is going into profits today than was the case after World War I. Unless something is done and done soon the crash we are building up to will make 1929 look like a picnic.

Less than a year ago these corporations that today are gouging the public for all they can take were crying out price controls. "Give free enterprise a chance" they insisted. They had all sorts of graphs and charts and arguments to show that production would solve our problems. They told a fine story about what supply and demand and competition would do to level off prices. A few weeks after they got controls knocked out butter dropped a cent or two a pound and their glee was unbounded. But ever since last June they have pushed prices up steadily. Production today is at the highest peak in our history and prices are still climbing. They have virtually doubled in the past year. Even the staid New York Times is concerned with the situation. Recently it stated: "It must be beginning to dawn on these manufacturers that they are killing the goose that lays the golden eggs".

With the bulk of the world totalitarian today, it is no exaggeration to say that free enterprise is on trial. At the present time it is giving a very poor account of itself. Last month the President warned business that the existing situation cannot continue. To date it has shown no signs of improving. It had better start improving immediately or free enterprise may find itself in the same class as the bustle and peg-top pants. — *The Carter*.

Compagnie de Papier Rolland

Limitée

Fabricants de

PAPIER REGISTRE, TOILE ET PARCHEMIN

Usines à
SAINT-JEROME
et
MONT-ROLLAND, P. Q.

Siège social :
116 RUE ST-PAUL OUEST
MONTREAL

Hommages de

Regent Knitting Mills Ltd.

HYMAN GROVER, Président

ST-JEROME, QUE.

Téléphone No 21

J.-L. Blanchard, N. P.

Député de Terrebonne
à la Législature

SAINTE-THERESE

Co. Terrebonne

Faites corriger les pincements de nerfs dans votre épine dorsale, et vous vous maintiendrez en santé.

LA CHIROPRACTIQUE ajoutera de la vie à vos années et des années à votre vie.

Laurent Hurtubise
CHIROPRACTICIEN

Diplômé de Palmer

4553, rue St-Denis

Tél. HArbour 7524

Bienvenue à St-Jérôme — Welcome in St. Jerome

Nos meilleurs vœux de succès

à la

*Dixième Conférence annuelle de la
Fédération Provinciale du Travail
du Québec*

qui tiendra ses assises dans la

Ville de St-Jérôme



Ville de Saint-Jérôme, Comté de Terrebonne

Le Greffier,
OCT. TESSIER.

*Hommages
de*

HOTEL LAPOINTE

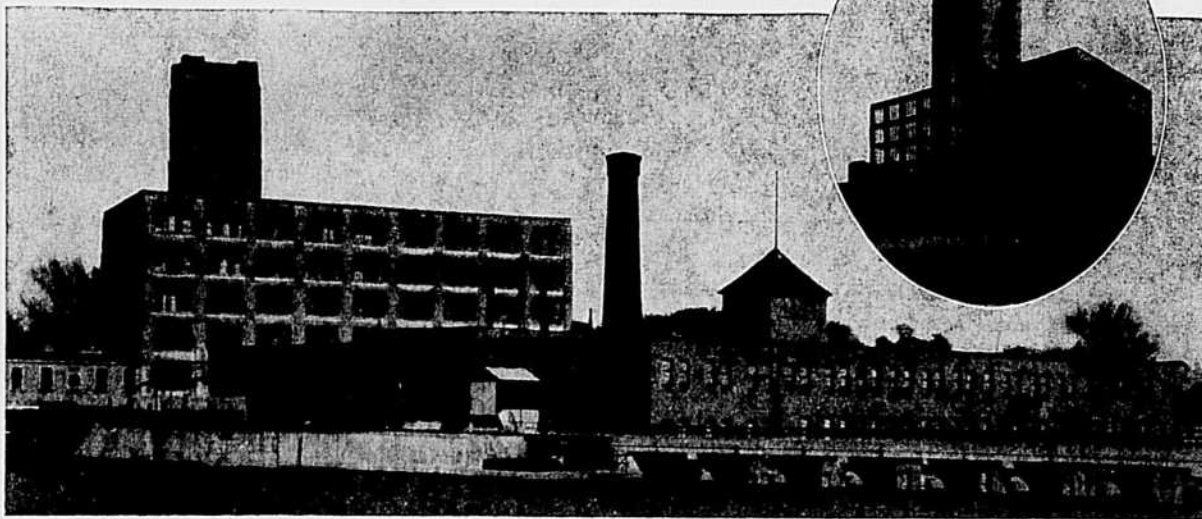
ST-JEROME, QUE.

Quartiers généraux de la convention

ST. JEROME

THE HOME OF

FLEET FOOT SHOES



SOME FACTS ABOUT ST. JEROME

First church completed in 1837
and M. L'Abbé George Blyth
became the first curé. This also
marked the foundation of St.
Jerome.

Inauguration of the first rail-
way of the North — Montreal
to St. Jerome — September,
1876.

Population (1946) — 15,803.

DOMINION RUBBER COMPANY LIMITED